

L'ARRETE NBI EST SORTI !

L'arrêté permettant d'attribuer la NBI au profit des personnels techniques ayant eu 35 ans durant l'année 2017 est publié aujourd'hui !

Cette bonification indiciaire, calculée en nombre de points d'indice, dépend du corps et est fixée comme suit :

IEEAC 75 points

ICNA 55 points

IESSA 75 points

TSEEAC 65 points

La mise en paiement devrait se faire avant la fin de l'année. La somme perçue est calculée rétroactivement à partir de la date anniversaire des 35 ans. Cette bonification rentre dans le calcul de la retraite.

FO regrette que ce même texte ne prenne pas en compte les agents ayant 35 ans en 2018 et a demandé qu'un arrêté les concernant paraisse au plus vite.

Lien vers l'arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037485522&dateTexte=&categorieLien=id>

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail

Portable :

ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116

Email :

33704 MERIGNAC CEDEX

